

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VALLÉE DE L'INDRE,
ZA Isoparc - 6, place Antoine de Saint-Exupéry - F - 37250 Sorigny,
Tél : +33 247342900, courriel : contact@tourainevalleedelindre.fr,
Fax : +33 247342909
Code NUTS : FRB04

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.tourainevalleedelindre.fr/>
Adresse du profil d'acheteur : <https://webmarche.solaere.recia.fr>

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<https://webmarche.solaere.recia.fr/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : <https://webmarche.solaere.recia.fr/>, La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : <https://webmarche.solaere.recia.fr/>.

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation de huit multi-accueils de la petite enfance

Numéro de référence : 2019-040

II.1.2) Code CPV principal : 85312110

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre réunit 22 Communes, représentant 51 688 habitants. L'offre actuelle d'accueil sur le territoire communautaire se caractérise par :

- une offre de service collectif avec 196 places et 18 places d'urgence sur le territoire, se répartissant sur 8 établissements et six communes ;
- une offre individuelle privée d'environ 511 assistantes maternelles pour 1787 agréments, dont 6 Maisons d'Assistants Maternels.

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 15220000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : oui.

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 1.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé : Le lot 1 comporte 5 établissements

Lot n° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : 85312110

II.2.3) Lieu d'exécution : Code NUTS : FRB04

II.2.4) Description des prestations :

Le multi-accueil « Maison de l'Éveil » situé à Monts d'une capacité de 12 places ;

Le multi-accueil « 1,2,3 Soleil » situé à Monts d'une capacité de 40 places ;

Le multi-accueil « Petits Malins » situé à Veigné d'une capacité de 17 places ;

Le multi-accueil « Petits Moussets » situé à Montbazou d'une capacité de 20 places ;

Le multi-accueil « La Passerelle » situé à Veigné d'une capacité de 28 places.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Qualité technique de l'offre au regard du mémoire technique (55 %)

Qualité financière de l'offre (45 %)

II.2.6) Valeur estimée : Valeur hors TVA : 9650000 euros

II.2.7) Durée de la concession : Début : 01 janvier 2020 / Fin :

31 décembre 2024

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires : Les candidats souhaitant répondre aux deux lots devront le préciser dans leur offre, ainsi que définir un ordre de préférence entre les deux lots (seul le premier choix pourra être attribué à un même candidat).

II.2) Description

II.2.1) Intitulé : Le lot 2 comporte 3 établissements.

Lot n° : 2

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : 85312110

II.2.3) Lieu d'exécution : Code NUTS : FRB04

II.2.4) Description des prestations :

Le Multi-accueil « A P'tits Pas » situé à Azay Le Rideau d'une capacité de 12 places ;

Le Multi-accueil « Pomme d'Api » situé à Cheillé d'une capacité de 25 places ;

Le Multi-accueil « les Lutins » situé à Esvres sur Indre d'une capacité de 42 places.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Qualité technique de l'offre au regard du mémoire technique (55 %)

Qualité financière de l'offre (45 %)

II.2.6) Valeur estimée : Valeur hors TVA : 5570000 euros

II.2.7) Durée de la concession : Début : 01 janvier 2020 / Fin :

31 décembre 2024

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires : Les candidats souhaitant répondre aux deux lots devront le préciser dans leur offre, ainsi que définir un ordre de préférence entre les deux lots (seul le premier choix pourra être attribué à un même candidat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions :

- lettre de candidature modèle DC1 disponible sur www.minefe.gouv.fr ou équivalent ;
- pouvoir de la ou les personnes habilitées à engager la société ou le groupement ;
- extrait Kbis ou équivalent datant de moins de 3 mois ;
- pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalité des entreprises ;
- certificats prévus à l'article 8 du décret n°97-638 du 31 mai 1997 et à l'arrêté du 31 janvier 2003 modifié pris pour son application justifiant que le candidat est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales ;
- déclaration sur l'honneur attestant que le candidat :
 - n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-2, L. 8221-3 à L. 8221-5, L. 8251-1 et L. 8256-2 et suivants, L. 8231-1, L. 8234-1 et suivants, L. 8241-1, L. 8241-2, L. 8243-1 et L. 8243-2 du Code du travail ou des infractions de même nature dans un autre état de l'Union Européenne ;
 - n'est pas en liquidation judiciaire et si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
 - ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de concourir à la présente consultation, ou d'une interdiction équivalente pour un candidat étranger ;
- documents attestant du respect des articles L. 5212-1 à L. 5212-5 du Code du travail relatifs à l'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés : le candidat, s'il est assujéti à l'obligation définie aux articles L. 5212-1 à .../...

.../...

L. 5212-4 du Code du travail adressera attestation de souscription au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, de la déclaration visée à l'article L. 5212-5 du même code, ou s'il en est redevable, une attestation de versement de la contribution visée aux articles L. 5212-9 à L. 5212-11 du Code du travail ;
- attestations d'assurances, notamment en ce qui concerne les assurances couvrant les responsabilités civile et professionnelle (précisant le niveau de couverture en euros) dont disposent le candidat ou chaque membre du groupement.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- déclaration du candidat obligatoirement signée et renseignée dans toutes ses rubriques. A cet effet, l'imprimé DC2 est recommandé (téléchargeable sur le site www.minefe.gouv.fr) comprenant notamment les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles techniques et financières de l'entreprise ;
- si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
- bilans, comptes de résultat et annexes certifiés ou documents équivalents sur les trois dernières années pour lesquelles l'établissement de ces documents est obligatoire en vertu de la loi. Si le candidat est une société filiale, les éléments financiers (bilans, comptes de résultats et annexes certifiés) et l'extrait Kbis devront être fournis par la maison-mère ;
- si le candidat est une société filiale, la convention de gestion avec la société-mère devra être transmise (et notamment les détails de calcul des frais de structure refacturés à la filiale) ;
- schéma de l'actionnariat de la société candidate, et le cas échéant, solidité financière de ses gérants.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- un mémoire présentant l'opérateur économique, son savoir-faire en matière d'exploitation du service en rapport avec l'objet de la concession ;
- la présentation des références pertinentes du candidat en rapport avec l'objet de la concession de service public ou tout autre document démontrant son aptitude à assurer l'exécution du service public concerné ;
- les renseignements relatifs à la nature de l'activité, qualifications professionnelles, moyens techniques et humains dont l'opérateur économique dispose pour assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public objet de la présente consultation ;
- les références acquises en matière d'exploitation et de gestion de services comparables au service délégué ou toute autre référence pertinente, au cours des 5 dernières années, en indiquant le montant des prestations exécutées, le lieu et l'époque d'exécution. Si l'opérateur économique gère actuellement des prestations similaires à celles de l'objet du concédant : leur localisation et les caractéristiques principales de son activité. L'opérateur économique pourra produire des certificats de capacités ou attestations de bonne exécution.

III.1.5) Informations sur les concessions réservés

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 10/07/2019 à 12 h 00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il s'agit d'un marché renouvelable.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : 1^{er} semestre 2024

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires :

Conditions relatives au contrat :

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les ressources du concessionnaire se décomposent comme suit :

- la prestation de service unique (PSU) versée par les familles et par la CAF ;
- la compensation financière du concédant ;
- les éventuelles autres recettes.

Le concessionnaire exploite le service à ses risques et périls.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques :

Le candidat pourra répondre soit sous la forme d'un contractant unique, soit sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un groupement conjoint dont le mandataire sera solidaire.

Une même entreprise ne peut déposer à la fois une candidature individuelle et une candidature dans le cadre d'un groupement, ni être membre de plusieurs groupements.

Critères de sélection des candidatures :

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales, les candidatures seront sélectionnées en fonction des critères suivants :

- garanties professionnelles et financières ;
- respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 5212-2 du Code du travail ;
- aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Chaque candidat individuel ou membre d'un groupement-candidat produira l'ensemble des pièces demandées ci-dessous, à l'exception de la lettre de candidature qui reste unique et qui sera renseignée par chacun des membres du groupement-candidat.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, F - 45041 Orleans cedex 1, Tél : +33 238775900, courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr, Fax : +33 238538516

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- conformément aux dispositions des articles L. 551-1 et R. 551-1 du Code de Justice Administrative, avant la conclusion du contrat ;
- conformément aux dispositions des articles L. 551-13 et R. 551-7 du Code de Justice administrative, après la conclusion du contrat ;
- conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet ;
- conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat, 16 juillet 2007 « Société Tropic Travaux signalisation », tout candidat évincé peut former un recours en pleine juridiction, dans un délai de deux mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du contrat. Ce recours pourra, le cas échéant, être assorti d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Une fois exécutoire, le contrat pourra être consulté par toute personne qui en fera la demande expresse, auprès du concédant (dans les limites fixées par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 relative notamment à la communication des documents administratifs).

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 10 avril 2019